



**Comment organiser un débat avec les citoyens sur un sujet sensible  
intéressant toute la population ? (22)  
jeudi 23 septembre 2004**

*Témoignage de :*

- **Claude Blanchard**, président du SMICTOM, adjoint au Maire de Saint Julien,
- **Alain Jouan**, vice-président du SMICTOM et adjoint au Maire du Tréguieux,
- **Christophe Beurois**, médiation environnement.

*Contacts :*

SMICTOM : 02 96 52 40 20 (ou 27)  
[ajouan@ville-tregueux.fr](mailto:ajouan@ville-tregueux.fr)

Médiation Environnement Tél : 02 43 45 25 25 (Christophe Beurois : 06.76.87.75.43)  
[Médiation.environnement@wanadoo.fr](mailto:Médiation.environnement@wanadoo.fr)

### **Présentation**

Depuis 1996, les installations du Smictom des Châtelets (3 communautés de communes et la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc, soit 35 communes et 137 000 habitants) sont saturées : 33 000 tonnes de déchets résiduels sont traitées par compostage dans une usine aujourd'hui obsolète et conçue pour 25 000. Malgré les efforts de réduction à la source et la collecte sélective, le Smictom doit exporter vers des syndicats voisins (Dinan et Planguenoul en filière incinération et pour l'enfouissement à Laval) la moitié de sa production et cette situation est menacée dans un proche avenir. Les élus sont donc confrontés au choix d'un nouvel équipement.

Comme partout, le seul fait d'émettre l'hypothèse d'un incinérateur ligue contre lui toutes les associations de défense de l'environnement. Face à l'hostilité que suscite tout projet, quelle que soit la filière envisagée, les élus décident de « mettre le débat sur la place publique ». Pour se doter d'une méthode de concertation sur l'avenir de la gestion des déchets, ils font appel à la Scop « Médiation Environnement ».

Un **comité de pilotage** est tout d'abord constitué, auquel sont invités les associations, les chambres consulaires, les représentants des collectivités, du Pays de Saint Brieuc, du conseil de développement et de l'Etat. 400 citoyens sont tirés au sort sur les listes électorales et contactés par Médiation Environnement qui retient un « **panel** » de **12 personnes** représentatives du tissu socio-économique et indépendantes de toute activité partisane relative aux déchets. Le panel choisit un **groupe d'experts** (juristes, toxicologues, ADEME, représentants de collectivités) pour se former à la problématique. Le panel consacra beaucoup de temps à participer aux débats

publics et à **étudier les cahiers d'acteurs** rédigés par les acteurs locaux ainsi qu'à visiter des installations avant de remettre aux élus ses préconisations. Trois **scrutateurs** extérieurs au territoire garantissent l'impartialité et le bon déroulement des opérations.

Les contributions écrites sont constructives. Si les différends entre les élus et les associations restent vivaces, les détracteurs se prêtent à l'exercice et les cahiers d'acteurs présentés à l'oral en séance publique font ressortir la base d'un consensus. 80% des idées avancées sont communes, l'échange de points de vue ayant contribué à réduire les écarts. Le panel préconise cinq recommandations (des modes de réduction à la source, des modes de tri et de valorisation, une organisation territoriale départementale, un mode de traitement qui écarte l'incinération et la poursuite de la dynamique de concertation).

Au cours de cette réunion, Claude Blanchard présentera le contexte général, Christophe Beurois nous parlera de la méthode de concertation, (organisation, animation, difficultés...) et Alain Jouan conclura sur les recommandations et les suites prévues.

**Catherine LEBERGER**, *Mairie-conseils* :

Nous sommes réunis pour entendre les élus du Smictom des Châtelets nous parler de la manière dont ils ont associé les habitants au choix du mode de traitement des ordures ménagères.

Ce qui frappe, dans cette expérience, c'est la rigueur. Nous sommes sur un terrain très sensible, au cœur d'un conflit que les élus tentent de résoudre, et l'expérience montre que la démocratie participative ne s'improvise pas. Comme vous allez le voir, la méthode ne laisse pas de prise à l'approximation. Tout est écrit. Tout est organisé. Tout est mûrement réfléchi. C'est sûrement parce que l'enjeu est très important que les élus vont réellement donner aux acteurs la possibilité de travailler à leurs côtés pour que le choix final soit un choix raisonné, compris et accepté.

*Claude Blanchard*, Président du Smictom, expliquera le contexte territorial dans lequel s'inscrit cette action. Que se passait-il ? Pourquoi y avait-il un conflit ?

*Christophe Beurois* nous dira comment les élus ont-ils été amenés à donner mandat à sa Scop Médiation Environnement pour organiser la concertation sur l'avenir de la gestion des déchets du bassin ? il nous parlera de la méthode choisie pour travailler avec les habitants.

Enfin, *Alain Jouan*, vice-Président du Smictom, nous dira sur quoi ce travail a débouché et comment vont se dérouler les choses à présent.

**Claude BLANCHARD**, *Président du Smictom, adjoint au Maire de Saint-Julien* :

Depuis 3 ans, je suis président du Smictom, qui rassemble 38 communes et 135 000 habitants, avec une commune importante : Saint-Brieuc ( 45 000 habitants ). J'étais déjà élu dans ce syndicat depuis dix ans.

**Le contexte local était le suivant** : l'ancien président avait travaillé avec toutes les communes de l'agglomération et au-delà, au sein d'un syndicat d'études. Lorsque le SMICTOM s'est créé, Saint-Brieuc n'a pas voulu adhérer. Le syndicat rassemblait donc des communes périurbaines et des communes rurales, soit 90 000 habitants et une capacité de traitement des OM de 25 000 tonnes. Ces éléments expliquent les décisions qui ont été prises alors. Le syndicat avait opté pour le compostage, qui trouvait des débouchés dans le monde agricole local. Entre temps, Saint-Brieuc, qui traitait ses OM par compostage également, a rencontré de graves difficultés et a rejoint le SMICTOM. Nous nous sommes donc retrouvés avec une capacité de traitement de 25 000 tonnes pour 40 000 tonnes d'ordures ménagères reçues. Nous traitions les déchets dans des usines voisines avec des difficultés notoires à Dinan et Planguenoual, en filière incinération, et à Laval, en enfouissement).

*Nous sommes donc confrontés au choix d'un nouvel équipement et le SMICTOM lance un appel d'offres pour traiter 60 000 tonnes d'OM par compostage.*

L'appel d'offres ayant été lancé, il ne me restait qu'à ouvrir les plis et lancer un projet qui représentait 60 000 tonnes à traiter et 15 millions d'euros. Or, l'ADEME avait préconisé notamment que le compost n'utilise que des matières nobles. Or, notre projet prévoyant que nous travaillions sur des ordures ménagères grises, l'ADEME ne nous suivait pas.

Par ailleurs, une menace planait sur la filière compostage, Saint-Brieuc et les Côtes d'Armor étant une région d'élevage, nous nous retrouvions en concurrence avec d'autres amendements. En raison des problèmes de pollution (déjections animales, lisiers), les agriculteurs (considérés comme responsables des proliférations d'algues vertes et de la présence de pesticides dans les rivières) doivent mettre en place des cahiers de certification. Une étude montre que la présence très importante d'effluents d'élevage pouvant être composté dans notre secteur posera des problèmes de débouchés pour nos composts.

Le SMICTOM a décidé d'arrêter ce projet de 60 000 tonnes d'ordures ménagères par compostage et de réfléchir : si nous abandonnons le compost, que faisons-nous ? J'avais alors évoqué l'incinération, provoquant tout de suite une polémique, des manifestations des associations de défense de l'environnement, des réunions publiques dont la presse s'est fait l'écho.

Nous nous sommes aperçus très vite que nous n'arrivions jamais à discuter sans polémiquer et sans qu'un blocage s'installe.

En plus, il existait un projet d'incinération à 20 km de chez nous pour traiter les farines animales, un projet relativement important.

Nous nous sommes dit : *plutôt que de rester en situation de blocage, essayons d'être pragmatiques et d'aller toucher le citoyen de base, qui a le droit de réfléchir et d'émettre un avis.*

Nous sommes partis sur cette idée, mais pas question de le faire n'importe comment. Nous avons mandaté notre directeur, que je salue au passage, pour rechercher une logique de dialogue avec le citoyen. C'est ainsi que nous avons fait la connaissance de Médiation-Environnement qui nous a proposé une stratégie de participation. Je vous avoue qu'au départ, j'étais circonspect. Monsieur BEUROIS nous a demandé de nous mettre complètement en retrait de cette affaire, car, étant porteurs de projet, nous étions par définition porteurs d'intérêts et perdions notre crédibilité.

L'élément essentiel était que nous, porteurs de projets, nous nous retirions d'une façon notoire de tous ces débats publics pour laisser s'exprimer les citoyens.

Voilà donc planté le décor. Avec le bureau, l'exécutif et le comité syndical, nous sommes partis dans cette logique.

**Christophe BEUROIS**, *Médiation Environnement* :

Je voudrais vous indiquer les quelques règles qui nous ont été utiles à Saint-Brieuc.

La première chose, Claude BLANCHARD vient d'en parler, est que, pour faire conduire une concertation ou un débat public, l'une des questions à se poser est : **qui porte le débat ?** et comment cette personne va être ressentie sur le territoire, dans le temps. Est-elle indépendante, neutre ? Car le porteur du projet est soupçonné (et parfois à juste titre) d'être porteur d'intérêts. La population le soupçonne tout naturellement de dépendre de l'idée qui porte le débat. De la même façon, pour le monde associatif, qu'il soit représentant des consommateurs, d'environnement ou d'autres catégories d'intérêts, la première question à se poser est : comment installer sur le territoire une interface qui ne puisse pas être soupçonnée de porter un intérêt quelconque et comment assurer la neutralité de ceux qui vont à la fois porter le débat et donner un avis en fin d'échéance ? Cette notion d'indépendance est très importante.

Le deuxième point qui nous semble important, dans ces domaines un peu conflictuels – on parle des déchets, mais c'est pareil par exemple dans l'éolien, les problématiques liées à l'eau, etc. – c'est que, pour que ce soit producteur de sens, il faut **d'abord aborder le pourquoi** avant d'aller, entre guillemets, « se bagarrer collectivement sur la manière de faire ». Une des tâches d'un débat public ou d'une concertation, c'est de permettre autant de discuter de l'opportunité que de la manière, techniquement, dont on va régler le problème.

Sur le territoire de Saint-Brieuc, on assistait à un échange complètement stérile. On avait d'un côté les élus qui, en toute bonne foi, s'appuyaient sur une expertise scientifique, technique, et de l'autre côté, une fraction de la population qui souhaitait l'expertise contraire, a priori avec le même sérieux.

Comment une population a priori « *pas plus motivée que ça* » sur les problématiques de déchets peut-elle se retrouver dans ces bagarres ?

- Le premier élément de méthode est que, quand on arrive sur un territoire avec une situation de blocage, il faut **se mettre d'accord sur la façon dont on va discuter**. Globalement, il ne sert à rien de regrouper les gens sur une discussion s'ils ne sont pas d'accord sur les termes de la discussion. Nous cherchons donc à **établir des règles du jeu collectives** qui aident à cerner le débat et qui soient validées par le plus grand nombre des acteurs locaux. Cela a, a priori, deux avantages : d'une part, faire réfléchir les acteurs sur ce qu'est la démocratie locale, c'est une démarche co-latérale à l'enjeu du débat, et ensuite ça les lie au résultat de la concertation. Cela évite que les gens refusent les conclusions ou les recommandations du débat au motif qu'ils n'ont jamais accepté les modalités. Sur le territoire de Saint-Brieuc nous avons d'abord mis en place un comité de pilotage du débat qui avait toute latitude pour définir la façon dont les choses allaient s'organiser. Largement ouvert il regroupait l'ensemble des acteurs en présence. Tout le monde n'est pas entré dedans pour des questions que l'on peut considérer comme légitimes. Le travail de ce comité de pilotage était seulement de définir les règles du jeu : **quelle démocratie installons-nous sur le territoire pour régler le problème ?**
- Une fois ce comité mis en place, il nous semblait important que les règles du jeu soient respectées. Comment fait-on par rapport à l'image publique du débat pour **avoir la garantie que les règles du jeu ont**

**été effectivement respectées** ? Cela nous a conduit à valider le principe d'installer pendant toute la durée du débat un groupe de gens que nous appelons **des scrutateurs**, qui ont surveillé les démarches d'un bout à l'autre bénévolement, pour témoigner que les règles du jeu fixées par le comité de pilotage avaient été effectivement respectées. Ils étaient les garants du respect des procédures. C'est très important car ça fiabilise, y compris dans les échanges publics, le sérieux et le respect des procédures.

- Le troisième élément, lié à la définition de porteur de projet/porteur d'intérêt, a conduit le comité de pilotage à valider le principe de **confier ce débat à un groupe de citoyens tiré au hasard sur les listes électorales**. C'est le principe d'une conférence de citoyens à l'échelon central, avec des méthodes qui existent un peu en France, mais qui sont coutumières dans les pays nordiques, qui consiste à dire : « **Faisons le pari de l'intelligence** ».

Face à un problème qui relève d'un débat de société plus que du débat technique, un groupe de citoyens, dès lors qu'il est bien informé, dès lors qu'il est mis au fait des enjeux du projet, peut donner un avis pertinent dégagé de toute pression ; Un groupe de citoyens a donc été choisi au hasard sur les listes électorales. Il a été accompagné tout le temps par un animateur, psychosociologue de formation, qui avait pour mission de lui fournir les outillages de la production collective, de manière à ce qu'il ne produise pas une juxtaposition d'avis personnels, mais bien un avis collectif.

**Ce groupe de citoyens a travaillé pendant sept mois bénévolement et a émis des recommandations.** La question qui lui était posée était : « **Quelle solution pour gérer nos déchets ménagers à l'échelle de notre territoire ?** » Les recommandations ont pu être définies grâce à trois types d'interventions complémentaires auprès du groupe de citoyens :

Le premier a été une formation qu'ils ont reçue à trois niveaux :

- **l'audition de personnes-ressources externes** au territoire. L'un des écueils habituels est de dire : « *Ces citoyens sont naïfs parce qu'ils n'y connaissent rien et sont formés avec des gens choisis...* ». Pour éviter ce reproche, nous avons décidé de travailler avec des panels ouverts : le comité de pilotage, l'instance initiale qui fixait la règle du jeu, a validé un **panel d'experts de tous les champs sociaux, aussi bien associatifs, qu'élus, techniciens, ingénieurs ou juristes**. Le groupe de citoyens a choisi ceux qui leur semblaient répondre au mieux à leurs interrogations. Là, encore, du contrôle et de la méthode, de manière à ce qu'à aucun moment, on ne puisse soupçonner ce groupe d'avoir été influencé, y compris par un guidage ou une sélection. Premier critère de formation, des rencontres avec d'autres élus, d'autres territoires, pour voir comment d'autres territoires géraient les enjeux ; rencontres avec des ingénieurs pour essayer de se forger une opinion sur les différents systèmes de traitement, etc.
- **Deuxième niveau de formation** : à l'échelon territorial, il était important que ce groupe de citoyens ait à un moment ou à un autre une interface sur son territoire pour comprendre aussi quels étaient les enjeux territoriaux. **Nous avons mis en place des « cahiers d'acteurs »**. Ce système permet à chaque groupe d'acteurs locaux de produire par écrit une argumentation et un avis sur la question de façon similaire pour l'ensemble des acteurs. Le débat public prenait en charge à la fois **la rédaction, l'émission et la diffusion à hauteur égale** pour tous ceux qui voulaient bien s'exprimer sur le territoire. Donc, **une production écrite**, des avis territoriaux pour l'ensemble des acteurs, une espèce de neutralité sur la forme et sur les capacités de diffusion des points de vue des uns et des autres à l'échelle du territoire. Le groupe de citoyens se forge ainsi une opinion sur la base des avis écrits des différents acteurs.
- **Le troisième niveau a été l'animation de trois réunions publiques** par le groupe des citoyens, sous le regard des scrutateurs, pour échanger avec la population sur la question soumise à concertation. Dans un premier temps, avec les cahiers, les gens se sont posé beaucoup de questions. La gestion des déchets est quelque chose de complexe qui intervient dans plusieurs champs, techniques, sociaux, économiques. Ce n'est pas simple, surtout pour des citoyens qui le découvrent. Ils se sont posé beaucoup de questions. Le plus intéressant peut-être a été de soulever ces questions en débat public. Loin d'avoir des certitudes, ils

sont arrivés surtout en réunion publique avec des interrogations. Les réunions publiques étaient un excellent espace pour approfondir avec la population ces questions qui restaient en suspens.

*On voit bien que la formation des citoyens se déroulait sur trois champs différents :*

- un premier, **l'avis d'experts extérieurs** aux enjeux locaux, pour avoir une vision transversale du sujet, et connaître l'expérience dans d'autres territoires ;
- un deuxième, par la **production écrite**, qui permet d'avoir le sentiment et les propositions de nombreux acteurs d'une façon claire ;
- un troisième, qui est une **phase publique d'échanges**, permettant d'amorcer, par la discussion, des rapprochements entre les différents acteurs. A l'issue de cette troisième phase, le groupe de citoyens a produit un rapport de recommandations qui, à l'évaluation, a été repris par l'ensemble des acteurs. Le point le plus intéressant de l'évaluation, c'est qu'en fin d'exercice, **le rapport citoyen a recueilli un consensus**, je pense, général.

Plus qu'apporter une réponse précise, claire et technique, la démarche a permis de construire un diagnostic partagé du territoire; le pourquoi a été partagé par beaucoup d'acteurs. Partant de là, les solutions qui se sont dégagées ont été partagées elles aussi par les acteurs en place.

#### **Une intervenante :**

Les démarches participatives présentent des aspects très positifs, mais d'autres sont difficiles, notamment les phases de réunions publiques. En Haute Sarthe, nous avons du mal à mobiliser les personnes et à les faire participer. Comment avez-vous pu les motiver ?

#### **Christophe BEUROIS**

C'est un serpent de mer ! Nous intervenons dans ce cas sur un territoire qui n'avait pas a priori une démarche participative engagée. Nous étions sur un dossier sectoriel et sensible. Nous savons qu'une mobilisation territoriale s'inscrit dans le temps et concrètement, nous avons utilisé les outils de communication traditionnels. Nous avons mis en place le débat. Nous avons essayé d'avoir une démarche la plus transparente possible. Nous avons essayé de mobiliser à travers des conférences de presse, etc.

En fait, la question que vous soulevez est celle de la mobilisation d'acteurs autres que ceux engagés au départ, dans notre groupe de citoyens. Sur les quatre réunions, 1 500 personnes ont activement participé à l'ensemble des réunions publiques. 15 groupes d'acteurs identifiés ont produit par écrit leur point de vue sous la forme de cahiers d'acteurs et participé de cette façon à la formation et à l'édification du point de vue du panel de citoyens.

Qu'est ce que cela veut dire ? Un de mes collègues est membre de la Commission Nationale de Débats Publics et à ce titre, participe à de grands débats publics de la CNDP<sup>1</sup>.

Pour vous donner un ordre d'idées, sur un débat qui a eu lieu sur un bassin de 8 millions d'habitants sur la Vallée de la Garonne, il y a eu 2 500 participants... Cela veut dire que le ratio habituel reste de toute façon très faible. Ce qui compte, au-delà de la participation stricto sensu, c'est de voir quel est le pourcentage de population non impliquée qui y participe. Nous estimons que 20 % de la participation a été réellement citoyenne, des personnes sont venues s'informer, participer, en dehors de représentations associatives de corps constitués.

---

<sup>1</sup> (CNDP : Commission chargée de veiller au respect de la participation du public dans l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national (par exemple autoroute, port, ligne TGV...)).

Voilà le niveau de participation tel que nous l'avons estimé. Cela reste faible. Pour autant, je pense que ça n'empêche pas les constructions collectives, dès lors que la règle du jeu donne la main à une société civile indépendante. A la limite, l'avis que s'est forgé ce groupe de citoyens reste dégagé des pressions locales. A travers ça, ils remplissent leur rôle. Pour faire une comparaison rapide et peut-être pas tout à fait juste, mais qui peut éclairer, le principe est de fonctionner un peu comme un jury d'Assises et de déléguer un groupe neutre, de trancher ou de donner un avis sur une question de société.

L'efficacité vient ensuite dans la reconnaissance par l'ensemble des acteurs impliqués, de la règle du jeu initiale. Dès lors qu'elle est acceptée, la validité de la démarche est acceptée aussi.

### **Un intervenant**

La justice est rendue toujours au nom du peuple français. La question de la légitimité se pose moins. Comment était vécue la légitimité de ce groupe de citoyens par les élus et par ceux que je vais appeler les opposants au projet dès le départ ? Est-ce que ça a été facile ? Difficile ? Pouvez-vous approfondir cette question ?

**Alain JOUAN**, *Vice-Président du Smictom, adjoint au Maire de Tréguieux :*

Sur le point précédent, qui concerne la participation et l'implication des citoyens dans le débat public, on est toujours un peu déçu, en tant qu'organisateur, de ne pas avoir une participation beaucoup plus massive, mais il faut savoir que nous vivons dans une société qui fonctionne beaucoup à l'émotionnel, à l'affectif, voire à l'intérêt particulier et autres. Et en dehors des mouvements associatifs militants, il est parfois difficile de mobiliser la population.

Je tenais à le dire, et à le dire également qu'en ce qui concerne le taux de participation, pour compléter les propos de Christophe BEUROIS, il faut situer les choses dans leur contexte.

Pour commencer à répondre à Christophe Arrondeau, ici, comme ailleurs, on n'a pas échappé à l'hostilité d'une ou deux associations implantées sur le territoire, qui ont été d'emblée très hostiles au débat. Je n'hésite pas à dire qu'elles ont d'emblée tenté de torpiller le débat public. On marchait sur ce qu'elles doivent considérer comme leur territoire d'expression et d'action. D'emblée, dès la première réunion, elles ont agressé le panel de citoyens en contestant sa légitimité et sa représentativité.

### **Un intervenant**

Et du côté des élus ? Ils ont la légitimité du suffrage universel...

### **Alain JOUAN**

... à laquelle nous tenons, bien sûr. Cela fait partie de nos responsabilités. Nous avons des responsabilités à assumer devant nos concitoyens. Il ne s'agit donc pas de se laisser impressionner par les « vociférations » parfois, d'une très faible minorité.

Le principe imposant d'emblée que les élus restent en dehors des débats était un choix pour aller au bout d'un système de démocratie participative et il ne s'agissait nullement de juger de la représentativité ou non du panel de citoyens.

Un mot quand même sur cette représentativité. Au terme du débat, les conclusions du panel de citoyens allant majoritairement dans le sens de ce qu'attendaient ou réclamaient certaines associations, il est certain que, dès lors, la question de la légitimité de ces citoyens, contestée au démarrage), ne l'a plus du tout été et ils ont même été applaudis lorsqu'ils ont rendu leurs recommandations.

### **Christophe BEUROIS**

Par rapport à ce que vient de dire Alain JOUAN, quand vous travaillez dans des cas de conflits territoriaux liés à l'environnement, vous voyez qu'un groupe d'acteurs typiquement d'intérêt catégoriel a une position de défense. En général, c'était le cas à Saint-Brieuc, mais aussi dans tous les dossiers conflictuels, l'éolien, l'eau, les conflits d'usage, il existe une catégorie d'acteurs qui de toute façon n'a aucun intérêt à entrer dans le cadre de la concertation et du débat de démocratie locale. Dès qu'ils entrent dans ce jeu, ils reculent par rapport à leur opposition initiale.

A côté, un autre groupe d'acteurs est aussi dans l'opposition de principe au départ, mais eux pour des motifs de citoyenneté ; ils veulent faire de la co-construction, ils veulent la transparence. Ils veulent défendre un intérêt général qu'ils pensent insuffisamment pris en compte au départ, notamment celui de l'environnement, et ils sont demandeurs de participation en termes de co-construction de projets.

L'un des enjeux que nous avons devant nous est d'éviter que ces deux publics ne soient réunis pour pallier un manque d'outil de démocratie locale.

Il faut être objectif. Ces deux groupes d'acteurs doivent être écoutés. Il faut entendre leurs arguments parce que ce sont des acteurs territoriaux légitimes et qu'ils ont le droit d'exprimer leur point de vue. Mais ils sont a priori très réticents à la mise en place d'un outil de démocratie pour bâtir des diagnostics partagés, au simple motif que, si l'on examine un enjeu local et territorial à l'échelle d'un territoire plus grand, leurs arguments perdent de la pertinence; Ils savent qu'ils vont entrer dans le jeu des compromis.

### Une intervenante :

Ma première question concerne le coût de la démarche.

Ma deuxième question est la suivante : vous avez dit que les opposants au projet avaient accepté les conclusions du panel parce qu'elles allaient dans leur sens. Pensez-vous que si les conclusions de ce panel n'étaient pas allées dans le sens des opposants, ils les auraient quand même acceptées ?

### Claude BLANCHARD

Pour la première question, il faut remettre à l'échelle du territoire, 135 000 habitants, ce débat a coûté environ 80 000 €. Cela peut paraître élevé, notamment pour certaines associations qui ont essayé de démolir en disant qu'on injectait des sommes trop importantes dans un débat « pipé » d'avance. Juste une remarque là-dessus : avant de lancer ce débat, nous n'avions pris aucune initiative et aucune décision sur le choix du traitement des ordures ménagères sur le secteur. Ce n'est pas neutre. A tel point que nous avons envoyé un courrier pour que le débat se fasse en démontrant qu'aucune solution n'avait été choisie. Ce coût comprend la rémunération de Médiation- Environnement. Je souhaite d'ailleurs les remercier encore pour le travail accompli. Dans le cadre des réunions, on mesure l'énorme travail de fond. Je crois qu'on peut les féliciter sur ce projet. Cela comprend également les locations de salles, toute la logistique et également l'envoi des courriers distribués à plus de 70 000 exemplaires dans tous les foyers du Smictom. Une troisième lettre va être envoyée courant octobre. Nous prenons le temps de la réflexion avant de donner nos conclusions. C'est le prix à payer pour un peu de démocratie, un peu de participation citoyenne. C'est vrai qu'à certains moments, nous discutons pour savoir si nous devons envoyer un document en papier glacé ou pas.

En réponse à votre deuxième question qui est souvent posée : les citoyens ont rendu leurs recommandations. A nous, élus, de les suivre ou pas d'ailleurs, c'est à nous de prendre les décisions politiques et à en mesurer toutes les conséquences. Leurs recommandations vont dans le sens des choses courantes, possibles, raisonnables. La surprise est venue du fait que tout le monde croyait que nous, élus, avions déjà décidé. En fin de compte, le panel des citoyens a pu libérer ses recommandations sans pression et en fonction de ce qu'il a pu étudier, analyser et ressentir. Les associations hostiles se sont senties un peu démunies, et je me souviendrais toujours de la dernière réunion de conclusion où une personne a dit, en écoutant le rapporteur : *ce qu'il dit, nous le disons depuis longtemps*. D'autres personnes, et pas forcément autant militantes que lui, mais bien au fait du dossier, pouvaient donc également réfléchir et faire des propositions.

Bien sûr, la conclusion d'un débat qui va dans le sens des opposants pose moins le problème. Pour nous, l'objectif était de donner aux élus un outil d'analyse complémentaire, de faire ressortir le sentiment du territoire sur un enjeu territorial. Les citoyens ont parfaitement travaillé et parfaitement compris les enjeux territoriaux et les élus vont suivre la majorité de leurs recommandations.

Dans le cas d'une conclusion contraire au point de vue des associations de défense, je pense néanmoins que les élus auraient eu plus de facilité à passer à l'acte.

Opposer démocratie participative et représentative n'est pas intéressant. Si on a des difficultés pour que les décisions de démocratie représentative soient acceptées, c'est bien parce qu'il existe un déficit de démocratie participative. Le but recherché, fondamental, c'est bien que cette démocratie participative vienne renforcer la capacité à décider.

En cas de réponse contraire aux aspirations des associations les plus dures, il y aurait eu bagarre, c'est évident. Par contre, la décision qui aurait été prise par les élus aurait été plus facile à prendre puisque s'appuyant sur une démarche a priori objective.

#### Un intervenant :

Dans le contexte territorial, vous avez dit qu'il y avait une sorte de message brouillé, de confusion entre les problèmes de déchets agricoles, etc. L'expérience a-t-elle permis de clarifier les enjeux et de recentrer le débat par rapport à l'objectif premier ?

#### Christophe BEUROIS

Je vais donner quelques éléments de réponse. Quand on lit les conclusions du panel de citoyens, on voit bien qu'il a travaillé sur tous les niveaux (administratif, technique, citoyen...) et qu'il est arrivé à des recommandations hiérarchisées alors que la gestion du dossier était très complexe. A travers les auditions d'experts, ces citoyens ont parfaitement compris les enjeux et bien centré les tenants et aboutissants du débat. A titre d'information, quand on est en situation de conflit sur un territoire et que vous demandez aux différents acteurs, y compris les acteurs en conflit, de mettre par écrit leur point de vue (argumentaires et solutions) vous vous rendez compte qu'ils sont d'accord à 80 %. Ils ne divergent que sur une petite fraction. L'avantage du débat, c'était aussi de dire sur quoi on est d'accord, les critères de convergences et les intérêts contradictoires. Cette production écrite publique a été un des outils de compréhension générale du dossier .

#### Catherine LEBERGER

Alain JOUAN, pouvez vous nous expliquer **les principales recommandations** et surtout ce qui va se passer ?

#### Alain JOUAN

La restitution publique du travail produit par le panel de citoyens, et plus particulièrement les recommandations émises, rejettent tout recours à l'incinération. La question restait entière : qu'allez-vous faire, vous, élus du syndicat ? Nous étions attendus parfois de façon curieuse, mais impatiente aussi et malicieuse de la part de certains.

Les recommandations portaient essentiellement sur :

- la réduction des déchets à la source,
- le développement de la collecte sélective,
- le maintien de la filière compostage,
- le recours aussi à un centre technique d'enfouissement qu'il fallait trouver.
- la réorganisation territoriale
- la mutualisation des moyens existants au niveau du département.

Voilà les recommandations essentielles, sachant que le panel de citoyens a exprimé le souhait de pouvoir continuer à travailler et à être associé à la réflexion et aux prises de décisions ultérieures. Avant la réunion, nous ne connaissions pas les conclusions du panel de citoyens. Nous les avons découvertes en même temps que le public lors de la dernière réunion publique. Directement interpellés, nous avons été clairs et respectueux de nos engagements, puisque nous avons dit qu'aucun choix définitif n'avait été fait contrairement à ce qui avait pu être affirmé.

Nous avons donc découvert ces conclusions en public et d'ailleurs, certaines d'entre elles étaient déjà partiellement mises en application ( nous avons déjà agi au niveau de la collecte : réduction à la source, développement du tri figuraient déjà dans les actions engagées).

Au-delà, il n'était pas question de dire immédiatement ce que nous allions faire. La démocratie participative doit s'exprimer aussi au sein du conseil syndical, qui est légitime pour décider. Nous allons discuter au sein du conseil syndical et prendre des décisions, avec un postulat très important, à savoir la volonté d'inscrire notre politique dans le cadre du plan départemental en révision. Il convenait de faire preuve de sagesse, de laisser un peu de temps. Et ce, malgré l'urgence de prendre une décision et de mettre en place des outils.

La réorganisation territoriale, la mutualisation, la complémentarité des outils en place, etc, au niveau départemental, nous étions bien sûr d'accord et ouverts à l'idée de modifications sur ce plan.

Reste donc la question omniprésente et le point de crispation : le choix de la filière majeure, qui passe obligatoirement par des multifilières sur le traitement à développer. Pour diverses raisons locales, notamment la baisse des tonnages (meilleur tri à la source) et la tiédeur, voire l'opposition exprimée par de nombreux élus, l'éventualité d'un incinérateur perd de sa pertinence économique.

Je tiens au passage à rappeler aussi que, parallèlement à l'usine de compostage, nous disposions d'un four d'incinération de 15 000 tonnes qui avait été créé en 1988 pour brûler une partie des refus de compostage. Nous avons fait fermer ce four, en 1999, car les mises aux normes étaient trop coûteuses.

Devant les incertitudes technologique d'autres process comme la thermolyse (nous nous sommes rendus à Karlsruhe) ou la méthanisation, (filrière qui ne change pas fondamentalement notre problématique de territoire), nous avons décidé de poursuivre le traitement par compostage préconisé par le panel de citoyens. Mais ceci après des investissements à minima, notre système de compostage posant pas mal de problèmes. Nous travaillons sur des ordures grises.

Nous n'avons actuellement encore aucune garantie. - la norme NF 44 051 est en attente – nous ne savons pas s'il sera possible de travailler les ordures ménagères grises pour produire le compost. Nous avons aussi le problème de l'écoulement de ce compost sur des terres agricoles. Et surtout, que faire des refus de compostage qui représentent 35 à 40% du tonnage entrant sinon les stocker dans un centre d'enfouissement technique ?

Après avoir décidé une opération de promotion du compostage individuel, nous souhaitons équiper 3 000 foyers en composteurs individuels (10 % des foyers du territoire). L'opération a démarré en décembre 2003 et nous en avons placé aujourd'hui 2300.

Trois décisions importantes ont été prises par le SMICTOM

- Modernisation de l'outil existant, pour un investissement de l'ordre de 3 millions d'euros, (amélioration du matériel, de l'affinage et création d'un centre de transfert pour les refus). Pour le moment, nous les envoyons à Laval, à 170 km de Saint-Brieuc.
- Nous avons parallèlement missionné un bureau d'études pour nous aider à identifier les filières autres qu'agricoles pour le compost produit.
- Nous avons engagé une réflexion pour une étude d'impact et de faisabilité de 25 actions possibles visant à mieux maîtriser la qualité des OM entrants et par conséquent améliorer le compost produit, et des autres déchets, les piles, les métaux lourds, etc. Nous avons établi depuis trois ans une collecte des piles sachant que la moyenne des piles récupérées est d'environ 92 grammes en France et que nous en sommes à 170 grammes. 4 tonnes de piles ont été récupérées en 2003. Nous travaillons également sur les cartouches d'imprimantes, etc.

Au vu de cette expérience, quelles recommandations pour les collectivités confrontées à ce genre de problématique ? Quels conseils donner à nos collègues ?

- Premièrement, **le choix du maître d'œuvre** est très important, son rôle est majeur et primordial, tant dans l'organisation, la mise en place et le suivi du déroulement des opérations.
- Ensuite, bien **cadrer et fixer dans le temps les différentes phases du débat** ; ça fait partie du travail du maître d'œuvre, mais les choses doivent être claires.
- Ensuite, compte tenu de l'hostilité possible de certains acteurs quant à la mise en place d'un tel débat, **crédibiliser la démarche** en sollicitant la participation de la population, la mise en place d'un conseil de citoyens représentatif et propre à renforcer la légitimité du débat public et de ses conclusions.
- Quatrième point, bien évidemment **ne pas négliger les aspects matériels, prévoir un budget**, essayer d'obtenir des financements, des subventions, etc. le Conseil général nous a aidés sur ce dossier ; l'ADEME aussi.

➤ Cinquième point, au terme du débat, [se réappropriier les propositions du panel de citoyens](#).

En conclusion, également, malgré les problèmes toujours présents, parce que rien n'est véritablement résolu, nous, élus du Smictom des Châtelets, avons la conviction d'avoir initié une démarche utile, bénéfique, non seulement pour l'avenir de notre syndicat, mais aussi au-delà de son territoire et de ses habitants, bénéfique à l'ensemble du département et des Côtes d'Armor et enrichissant à la réflexion de tous les acteurs.

Nous encourageons nos collègues confrontés à de telles difficultés à s'engager dans ce type d'initiatives de démocratie participative. C'est une attente forte de nos concitoyens, nous le savons, même s'ils n'y participent pas toujours à la hauteur de leurs engagements ou de leurs déclarations.

D'autre part, nous encourageons aussi à utiliser à leur propre compte les enseignements fondamentaux tirés de l'expérience pilote du Smictom. Et au terme de cette démarche, qui contribue à la co-responsabilisation des citoyens, c'est important aussi, il s'agit d'une opération extrêmement vive, intense, dynamique, de communication sur un sujet qui ne peut qu'accentuer et souligner les actions de sensibilisation engagées par ailleurs par l'ensemble des élus sur le territoire et ainsi valoriser la fonction d'élu qui parfois en a bien besoin !

Un petit point aussi qui a peut-être aidé, mais qui a peut-être son importance, Claude et moi appartenons à des courants politiques différents. Nous travaillons de façon extrêmement complice, dans le sein du conseil syndical, où règne une excellente ambiance, au-delà des appartenances politiques. Et cela aussi, si parfois ça permet à certains d'accuser les élus, ça permet aussi de faire comprendre que le problème dépasse bien largement les clivages politiques.

**Catherine LEBERGER**

Merci beaucoup pour cette belle conclusion.

**ANNEXES**  
**FICHES TECHNIQUES**